



Résidence artistique - 2020

APPEL À CANDIDATURES

Coproduction entre Voyons voir | art contemporain et territoire et l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Depuis 2007, **voyons voir | art contemporain et territoire** accompagne des jeunes artistes et propose des résidences d'artistes, la production d'œuvres visuelles et d'actions de médiation en milieu rural ainsi que dans les espaces géographiques et sociaux habituellement non dédiés à l'art. Elle propose de nouvelles approches des sites, des paysages, du patrimoine et des situations. Elle ancre ainsi la création dans son rapport au lieu, à l'espace, au bâti, à la population, au vivant. La présence d'artistes et de commissaires sur place permet de sensibiliser de nouveaux publics à la création contemporaine et d'interagir avec le lieu en le valorisant.

L'**École supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini** est un établissement public de coopération culturelle, ayant pour mission l'enseignement supérieur artistique et la recherche en art. L'école prépare ses étudiants au Diplôme national d'art (DNA, BAC+3, valant grade Licence) et au Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP, BAC+5, valant grade Master). Elle accompagne aussi un parcours doctoral de recherche en création validé dans le cadre de l'unité mixte de recherche PRISM, en cotutelle avec Aix-Marseille université et le CNRS. De plus, l'école mène des activités de diffusion, de promotion et d'expertise dans le domaine de la création contemporaine en organisant des expositions, cycles de conférences et colloques. Elle valorise le travail de ses étudiants et de ses diplômés à travers des programmes de résidences et de rencontres avec des professionnels de l'art. Elle met en place des actions artistiques visant à garantir l'égal accès de tous à la culture en participant à des événements dans la ville et la région.

RÉSIDENCE

Depuis quatre ans, l'**École supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini** et l'association **Voyons voir | art contemporain et territoire** s'associent et proposent une résidence de cinq semaines à un artiste diplômé de l'école d'art d'Aix-en-Provence. Cette résidence est prévue cette année entre le 27 mai et le 28 juin 2020 (dates potentiellement décalées selon la suite des événements).

Elle offre la possibilité de :

- évoluer dans un territoire exceptionnel au pied de la montagne Sainte Victoire ;
- disposer d'une bourse de production, d'un logement et d'un espace d'atelier intérieur et extérieur ;
- bénéficier d'un accompagnement dans son processus de production avec un·e commissaire sélectionné·e, (**le ou la commissaire sera issu·e du territoire marocain, son nom sera révélé à partir du 31 mars 2020**), en vue d'un échange constructif et d'un regard indépendant sur le travail ;
- participer à la sensibilisation de la population locale et des différents publics à l'art contemporain.

Lieux de résidence et d'exposition

Le Domaine du Défend, Rousset

Le Domaine du Défend abrite une propriété de 80 hectares chargée d'histoire. Cette ancienne station séricicole et site agricole disposent d'une immense bastide typique du style provençal au pied de la Montagne Sainte-Victoire. Ce lieu familial toujours enraciné dans son vignoble veut valoriser son patrimoine par la mise en œuvre de projets « agricoles » : outre gîte d'accueil rural, le Domaine du Défend se veut aussi un lieu de

résidence d'artistes, d'expérimentation et de manifestations artistiques.

Conditions d'accueil et de production

L'artiste doit être diplômé de l'école supérieure d'art d'Aix depuis moins de 5 ans (**diplômés entre 2014 et 2019**)

L'artiste sélectionné.e bénéficiera :

- d'une allocation de 2500 euros bruts soumise à précompte MDA/Agessa si nécessaire, incluant les frais de productions, les honoraires/droits d'auteur et la participation aux frais de la vie quotidienne (sur production d'une facture unique)
- d'une participation aux frais de transport à hauteur de 250€, sur présentation des justificatifs ;
- d'un logement au Domaine du Défend à Rousset, une aile entière du Domaine leur (artiste et commissaire) sera réservée. Cet espace comprend :
 - un espace de travail dédié avec table et connexion internet ;
 - une chambre individuelle ;
 - une cuisine, salle à manger et sanitaires ;
 - un accès autonome ;
 - un espace extérieur.

Les espaces communs sont à partager avec le ou la commissaire sélectionné.e.

Il pourra être proposé à l'artiste d'intervenir au sein des écoles d'art partenaires pour témoigner de l'expérience de la résidence d'artiste en milieu rural.

Planning prévisionnel (dates potentiellement décalées selon la suite des événements).

- 27 mai : Entrée en résidence le 27 mai
- 20 juin : Temps fort pour le Printemps de l'art contemporain, halte au Domaine dans le parcours en bus porté par Marseille Expos
- 27 – 28 juin : Sortie de résidence

N.B. Le calendrier sera défini plus précisément entre l'équipe de voyons voir, l'artiste sélectionné.e et la ou le commissaire.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature (nommé : **NOM, PRÉNOM, CANDIDATURE DÉFEND, 2020**) devra être composé de : (un portfolio avec CV au format pdf)

- un début de projet ou les motivations à postuler sur une telle résidence ;
- un justificatif du statut permettant au candidat d'émettre une facture.

La sélection sera opérée par les membres de l'association voyons voir | art contemporain et territoire, des membres de l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini et du ou de la commissaire d'exposition qui sera sélectionné.e le 31 mars.

Les candidatures sont à envoyer à residence@voyonsvoir.org ou par we transfer (attention à la taille du fichier) avant **le 10 avril 2020 minuit.**

Les résultats seront communiqués le 28 avril 2020 au plus tard.

